

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1952

25 août 2011

### SOMMAIRE

Detica S.à r.l. ....	93690	K2C S.A. ....	93675
DLJ Mojito Luxco 2 GP ....	93696	K2D S.A. ....	93685
EB Finance S.A. ....	93660	KPI Retail Property 17 S.à r.l. ....	93675
Ech Lux 2 (Heilbronn) S.à r.l. ....	93676	KPI Retail Property 18 S.à r.l. ....	93676
Eknah Investments S.A. ....	93661	KPI Retail Property 18 S.à r.l. ....	93676
Enthopar S.à r.l. ....	93661	KPI Retail Property 19 S.à r.l. ....	93676
Entreprise Vinandy S.à r.l. ....	93696	KPI Retail Property 19 S.à r.l. ....	93685
Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG ....	93660	KPI Retail Property 19 S.à r.l. ....	93685
Eurofid S.à r.l. ....	93661	KPI Retail Property 19 S.à r.l. ....	93685
Europ Center Diffusion International S.A. .....	93661	KSS Holdings S.à.r.l. ....	93685
European Kyoto Fund ....	93661	Lamint S.A. ....	93689
Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l. ....	93650	Landmark Chemicals International S.A. .....	93690
Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l. ....	93650	LBE ....	93686
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l. ....	93660	LCP Management S.A. ....	93690
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l. ....	93662	Leeward Investment Company ....	93688
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l. ....	93662	Leeward Investment Company 2 ....	93689
Fera Investment S. à r. l. ....	93673	Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	93688
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l. ....	93662	L'essentiel Maison et Jardin ....	93686
FINAJOU société de gestion de patrimoine familial ....	93673	LEXIN ER ( LUX) IV S.A. ....	93690
Finonzo S.A. ....	93673	L'Immobilière du Quartier K S.A. ....	93688
Franco Dragone Entertainment Group S.à r.l. ....	93663	Linro Capital S.à r.l. ....	93692
G.A.L. 2002 S.A. ....	93674	Lutec Medical S.A. ....	93692
Gantiolo GmbH ....	93674	Luxart S.à r.l. ....	93689
GCI Partners S.à r.l. ....	93674	Luxembourg China S.A. ....	93692
GE Financial Services S.à.r.l. ....	93696	Luxembourg China S.A. ....	93692
Gland Mortgage S.à r.l. ....	93674	Luxheaven Real Estate S.A. ....	93693
Great Brands Holdings S.A. ....	93674	Luxmec S.A. ....	93693
HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l. .....	93663	Luxmob S.à r.l. ....	93689
HBR CE REIF LUX2 S.à r.l. ....	93650	McKey Luxembourg S.à r.l. ....	93695
Husky Injection Molding Systems ....	93675	M&G European Property Finance Compa- ny S.à r.l. ....	93693
Jadi International S.A. ....	93686	Middenberm Group Holding Luxembourg S.A. ....	93695
K2A S.A. ....	93675	Norkom Technologies S.à r.l. ....	93690

**Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089744/12.

(110101070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089745/12.

(110101068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**HBR CE REIF LUX2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.332.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of May  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

HBR CE REIF LUX1 S.à r.l., a private limited liability incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

Here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Association (the "Articles of Association") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Legal form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Legal form and Corporate denomination.**

1.1 There exists a private limited liability company under the name "HBR CE REIF LUX2 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) governed by the present articles of incorporation and the Law of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Law"), in particular, the amended Law of August 10, 1915, on commercial companies.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, claims, and

other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures and to secure the repayment of any borrowed money.

2.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (as the case may be).

3.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of corporate unitholders or by a resolution of the sole corporate unitholder (as the case may be), acting in accordance with the legal conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association. It may be transferred in any other country by unanimous resolution of the general meeting of corporate unitholders or the sole corporate unitholder (as the case may be) in accordance with the legal conditions prescribed.

3.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or of the board of managers (as the case may be). Where the sole manager or the board of managers (as the case may be) determines that extraordinary political, economic or social issues which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated Company.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, bankruptcy, interdiction or insolvency of any corporate unitholder of the Company.

The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any corporate unitholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the general meeting of corporate unitholders or resolutions of the sole corporate unitholder (as the case may be).

## **II. Capital - Corporate units**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1).

5.2 The capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the general meeting of corporate unitholders or of the sole corporate unitholder (as the case may be), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association.

### **Art. 6. Corporate units.**

6.1 Each corporate unit confers an identical voting right and each corporate unitholder has voting rights commensurate to his corporate unitholding.

6.2 The corporate units are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per corporate unit.

6.3 Corporate units are freely transferable among corporate unitholders. Where the Company has a sole corporate unitholder, corporate units are freely transferable to third parties.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-corporate unitholders unless corporate unitholders representing at least three-quarter of the corporate unit capital shall have agreed thereto in a resolution of the general meeting of corporate unitholders.

The provisions of articles 189 and 190 of the amended Law of August 10, 1915 shall apply.

6.4 The Company may redeem its own corporate units by a resolution of an extraordinary general meeting of the corporate unitholders or of the sole corporate unitholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association. The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

### III. Management

#### Art. 7. Management.

7.1 The Company will be managed by a board of managers (the "Board of Managers"), composed of several managers. The manager(s) need(s) not be corporate unit holders of the Company. The managers shall either be appointed as "A Manager" or "B Manager".

7.2 The manager(s) shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of corporate unit holders taken by simple majority of the votes, or, in case of sole corporate unit holder, by decision of the sole corporate unit holder. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of corporate unit holders or the sole corporate unit holder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager with or without cause. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of Association to the general meeting of corporate unit holders or to the sole corporate unit holder (as the case may be) fall within the competence of the sole manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

7.3 The Company shall be bound vis-à-vis third parties, by the joint signature of 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by a resolution of the Board of Managers or by a power of attorney signed jointly by 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager. The Board of Managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its(their) agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers, among which at least 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager is present or represented at a meeting of the Board of Managers.

7.4 Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

7.5 In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the Board of Managers. The Board of Managers may choose from among its members a chairman. The Board of Managers shall meet when convened by one (1) manager. Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

7.6 The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers. The Board of Managers may deliberate or act validly only if a majority of the managers, among which at least 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one (1) manager. Any and all managers may participate in a meeting of the Board of Managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. Except as otherwise required by these Articles of Associations, resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers, among which at least 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. Resolutions in writing approved and signed by majority of the managers, among which at least 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager approves and signs the resolution, shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

7.7 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

7.8 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct;

in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **IV. Corporate unitholder(s)**

##### **Art. 8. Sole corporate unitholder.**

8.1 Where the number of corporate unitholders is reduced to one (1), the sole corporate unitholder exercises all powers conferred by the Law and the Articles of Association to the general meeting.

8.2 Any reference in the Articles of Association to the corporate unitholders and the general meeting or to corporate unitholders resolutions is to be read as a reference to such sole corporate unitholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

8.3 The resolutions of the sole corporate unitholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

8.4 Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole corporate unitholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

##### **Art. 9. General meetings of corporate unitholders and Corporate unitholders circular resolutions.**

###### **9.1 Powers and voting rights**

9.1.1 Resolutions of the corporate unitholders are adopted at a general meeting of corporate unitholders (the “general meeting”) or by way of circular resolutions.

9.1.2 The holding of a general meeting is not compulsory as long as the corporate unitholders number does not exceed twenty-five (25). In such case, each corporate unitholder shall receive the whole text of each resolution or resolution to be taken, transmitted in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean. Each corporate unitholder shall vote in writing.

9.1.3 If the corporate unitholders number exceeds twenty-five (25), the resolutions of the corporate unitholders are taken by general meeting. In such a case one general meeting shall be held at least annually at the registered office of the Company, or at any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as specified in the convening notice, within six (6) months of the closing of the financial year. If such day is a Saturday, a Sunday or a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other general meetings of corporate unitholders may be held at the registered office of the Company or at any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time, as specified in the convening notice of the meeting.

###### **9.2 Notices, quorum, majority and voting procedures**

9.2.1 The corporate unitholders are convened to general meeting or consulted in writing at the initiative of the board of managers or of the sole manager (as the case may be) or corporate unitholders representing more than one-half of the capital of the Company.

9.2.2. Written notice of any general meeting is given to all corporate unitholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature (and circumstances) of which are set forth in the notice of the meeting.

9.2.3 Every corporate unit holder has the right to appoint in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean, any other natural or legal person as a proxy holder to attend and vote at a general meeting in his name. The proxy holder needs not to be a corporate unitholder. The proxy holder enjoys the same rights in the general meeting as those to which the corporate unit holders thus represented would be entitled.

9.2.4 Each corporate unitholder can participate to the corporate unitholders general meeting.

9.2.5 General meetings are held at the place and time specified in the convening notices.

9.2.6 If all the corporate unitholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

9.2.7. Resolutions at the meetings of corporate unitholders are valid in so far as they are adopted by corporate unitholder(s) representing more than the half of the corporate unit capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the corporate unitholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital that is represented.

9.2.8 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of corporate unitholders representing at least two third (2/3) of the capital. The corporate unitholders may change the nationality of the Company by unanimous resolution.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

##### **Art. 10. Financial year and Approval of annual accounts.**

10.1 The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirtyfirst (31<sup>st</sup>) of December of each year.

10.2 Each year, as of the 31<sup>th</sup> of December, the board of managers or the sole manager prepares an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owned to and by the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

10.3 Each corporate unitholder may obtain communication at the registered office of the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts. If the corporate unitholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of corporate unitholders.

10.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting or by way of corporate unitholders circular resolutions.

#### **Art. 11. Commissaire.**

11.1 If the corporate unitholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more Statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be corporate unitholder(s).

#### **Art. 12. Allocation of profits.**

12.1 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the Statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the Statutory reserve amounts to one tenth (10%) of the issued corporate unit capital.

12.2 The sole corporate unitholder or the general meeting of corporate unitholders at the majority vote determined by the Law may decide at any time that the excess be distributed to the corporate unitholder(s) as dividends or be carried forward or transferred as reserve.

12.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and show that sufficient profits and other reserves (including corporate unit premium) are available for distribution;

(ii) the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The general meeting of corporate unitholders representing more than half of the capital, or the sole corporate unitholder (as the case may be) may agree on the dissolution and the liquidation of the Company.

13.2 The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of corporate unitholders or the sole corporate unitholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

13.3 The surplus after realisation of assets and payment of liabilities will be distributed to corporate unitholders in proportion to the corporate units held by each of them.

### **VII. General provision**

**Art. 14. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31<sup>st</sup> December 2011.

#### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of the Company have been entirely subscribed by HBR CE REIF LUX1 S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.

#### *Resolutions of the corporate unitholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole corporate unitholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the followings resolutions:

1. Are appointed as managers:

- Marián Herman, A manager of the Company, born on 23 September 1975, in Trenčín, Slovak Republic, with private address at Valova 32, 921 01, Piešťany, Slovak Republic;

- Paul Clarke, B manager of the Company, born on 16 September 1970 in Montreal, Canada, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, B manager of the Company, born on 4 January 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2. The Company hereby appoints with immediate effect Mr. Marián Herman as a permanent Chairman of the Board of Managers of the Company.

3. The Company shall have its registered office at 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4. The Company shall be bound vis-à-vis third parties, by the joint signature of 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by a resolution of the Board of Managers or by a power of attorney signed jointly by 1 (one) A Manager and 1 (one) B Manager.

5. The Company appoints as independent auditor of the Company PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HBR CE REIF LUX1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les Statuts (ci-après les Statuts) d'une Société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

#### **I. Forme juridique - Dénomination - Objet - Siège social - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique - Dénomination.**

1.1 Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination «HBR CE REIF LUX2 S.à r.l. (la «Société»)). La Société est une Société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi»), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la Société le jugera utile, et de manière générale, de les détenir, les gérer, les développer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

2.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance (le cas échéant).

3.2 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) adoptée selon les conditions légalement requises pour la modification des Statuts. Il pourra être transféré à l'étranger par une résolution prise à l'unanimité par l'Assemblée générale des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) conformément aux prescriptions légales en vigueur.

3.3 La Société pourra ouvrir des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance (le cas échéant). Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une Société luxembourgeoise.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un des associés ne met pas fin à la Société.

Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux résolutions de l'Assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant).

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12 500 EUR) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12 500 parts sociales) avec une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

5.2 Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant), prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elle.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en Assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 s'appliquent.

6.4 La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales par une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des associés ou l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

## **III. Gestion**

### **Art. 7. Gérance**

7.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), composé de plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s) de la Société. Les gérants seront désignés soit en qualité de «Gérant A» soit en qualité de «Gérant B».

7.2 Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération du ou des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) pourront ou pourra, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant, avec ou sans justification. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

7.3 La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B, ou par la (es) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle ou auxquelles autorité à été déléguée pour des actes spéci-

fiques par le biais d'une résolution du Conseil de Gérance ou par le biais d'une procuration signée conjointement par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B. Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, responsabilités et rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des gérants, parmi lesquels au moins 1 (un) Gérant A et 1 (un) Gérant B est présent ou représenté lors de la réunion du Conseil de Gérance.

7.4 Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

7.5 En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra désigner parmi ses membres un président. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de l'un (1) des gérants. Une convocation à une réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins vingt quatre (24) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance. Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, écrit ou par télécopie, câble, télégramme, telex, et moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

7.6 La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés selon un calendrier préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer valablement que si une majorité des gérants, parmi lesquels au moins 1 (un) Gérant A et 1 (un) Gérant B est présent ou représenté à une réunion du Conseil de Gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un (1) gérant. Tout gérant peut assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. La participation à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne. Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par une majorité des gérants, parmi lesquels au moins 1 (un) Gérant A et 1 (un) Gérant B est présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de Gérance. Dans le cas où, lors d'une réunion, le nombre de voix en faveur de la résolution est égal au nombre de voix contre la résolution, le président du Conseil de Gérance aura une voix prépondérante. Les résolutions écrites approuvées et signées par une majorité des gérants, parmi lesquels au moins 1 (un) Gérant A et 1 (un) Gérant B approuvent et signent la résolution, auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, qu'elles soient formulées par lettre circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

7.7 Le(s) gérant(s) ne supporte(nt), en raison de leur qualité(s) de gérant(s), aucune responsabilité personnelle liée aux engagements qu'ils auront contractés au nom de la société. Ils sont uniquement des agents autorisés et ne sont, en conséquence, simplement responsables que pour l'exécution de leur mandat.

7.8 La société indemniserait tout gérant ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera partie en raison du fait qu'il a été ou qu'il est gérant ou directeur de la société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la société est associée ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence, faute ou mauvaise gestion; en cas de transaction extra-judiciaire, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut d'autres droits auxquels il a droit.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 8. Associé unique.

8.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts à l'Assemblée générale.

8.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

8.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

8.4 Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

## **Art. 9. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

### **9.1 Pouvoirs et droits de vote**

9.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées à une assemblée générale des associés (l'«Assemblée générale») ou par voie de résolutions circulaires.

9.1.2 La tenue d'Assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou résolution à prendre, transmis par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen ou communication existant. Chaque associé émettra son vote par écrit.

9.1.3 Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont prises en Assemblée générale des associés. Dans ce cas, une Assemblée générale annuelle est tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, comme il peut être indiqué dans la convocation, dans les mois (6) qui suivent la clôture de l'exercice. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'Assemblée générale annuelle a lieu le prochain jour ouvrable. D'autres Assemblées générales des associés pourront se tenir au siège de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, à tout moment, comme spécifié dans la convocation à l'Assemblée.

### **9.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

9.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

9.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature (et les motifs) de cette urgence sont précisés dans la convocation à ladite Assemblée.

9.2.3 Tout associé peut désigner par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié, toute personne physique ou morale comme mandataire pour assister et voter à une Assemblée générale en son nom. Le mandataire peut ne pas être associé. Chaque mandataire jouit des mêmes droits à l'Assemblée générale que ceux dont jouit l'associé représenté.

9.2.4 Chaque associé a le droit de participer aux Assemblées générales des associés.

9.2.5 Les Assemblées générales seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations.

9.2.6 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

9.2.7 Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par le(s) associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale, une seconde Assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième Assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

9.2.8 Le capital social et les autres dispositions des présents Statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social. Les associés ne pourront changer la nationalité de la Société que par une résolution prise à l'unanimité.

## **V. Comptes annuels - Contrôle - Affectation des bénéfices**

### **Art. 10. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

10.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

10.2 Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) dresse un inventaire indiquant la valeur des actifs corporels et incorporels ainsi que toutes les dettes dues ou à recevoir de la Société et un bilan et un compte de profits et pertes dans lesquels les corrections de valeur doivent être faites.

10.3 Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'Assemblée générale annuelle des associés.

10.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée générale annuelle ou par résolutions circulaires des associés.

### **Art. 11. Commissaires.**

11.1 Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

### **Art. 12. Affectation des bénéfices.**

12.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

12.2 L'Assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (le cas échéant) décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le reporter ou de l'affecter à un compte de réserve.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) et ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;

(ii) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter en réserve en vertu d'une obligation légale.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 L'Assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent procéder à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

13.2 L'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, pour réaliser la liquidation et déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

13.3 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Disposition générale

### Art. 14. Loi applicable.

14.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les douze mille cinq cents (12 500) parts sociales de la Société ont toutes été entièrement souscrites par HBR CE REIF LUX1 S.à r.l., mentionnée plus-haut, et entièrement libérées par paiement en numéraire, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué EUR 1.200.-.

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Marián Herman, Gérant A de la société, né le 23 Septembre 1975, à Trencín, République de Slovaquie, résidant à Valova, 32, 921 01, Piest'any, République de Slovaquie;

- Paul Clarke, Gérant B de la société, né le 16 Septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant pour adresse professionnelle le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, Gérant B de la société, né le 4 Janvier 1982 à Neerijnen, Pays Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2. La Société nomme avec effet immédiat M. Herman Marián comme président permanent du Conseil de Gérance de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de 1 (un) Gérant A et 1 (un) gérant B, ou par la signature (s) de toute autre personne (s) à qui des pouvoirs ont été délégués pour des opérations spécifiques par une résolution du Conseil de Gérance ou par une procuration signée conjointement par 1 (un) Gérant A et 1 (un) Gérant B.

5. La société désigne, en tant que réviseur de la Société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25943. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080034/533.

(110089163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089746/12.

(110101067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**EB Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.378.

Il résulte de deux résolutions circulaires du Conseil d'Administration datées du 1<sup>er</sup> juin 2011 que:

- M. Alessandro BENEDETTI, entrepreneur, né le 13 juillet 1961 à Sassuolo (MI), Italie, demeurant au Riva Paradiso, 7, CH-6900 PARADISO, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

- M. Alessandro BENEDETTI a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011089730/17.

(110101327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Erste Luxemburger Forderungankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 10. Juni 2011  
(die «Versammlung»)*

KPMG AUDIT, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103590), wird zum Abschlußprüfer (réviseur d'entreprise) des zum 28.02.2012 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxemburg, den 22. Juni 2011.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2011089727/15.

(110100861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 513.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.176.

Les gérants ont accepté la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 20 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011089729/12.

(110101050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.077.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enthopar Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011089733/12.

(110101443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Europ Center Diffusion International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.924.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089738/10.

(110101182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Eknah Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089732/10.

(110101008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**European Kyoto Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.872.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 juin 2011*

En date du 6 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Patrick de Saint Aignan, de Monsieur Jean-Marc Rutillet et de Monsieur Philippe Germa en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour European Kyoto Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011089739/16.

(110100833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089747/12.

(110101159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089748/12.

(110101157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié, daté du 1<sup>er</sup> juin 2011, que les associés détenant les 1.500 parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la société sous rubrique

ont apporté la totalité de leurs parts à

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé DTT, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60927.

Dès lors l'associé unique de Fiduciaire Générale GROUP, S.à r.l. est à inscrire comme suit:

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé DTT . . . . . 1.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089751/19.

(110101431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Franco Dragone Entertainment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.951.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61140 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089753/10.

(110101441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.325.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

HarbourVest Acquisition S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.666,

here represented by Alexandra Slack, Avocat, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg;

the power of attorney, after being executed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any

other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000), represented by one hundred thousand (100.000) shares in registered form, with a par value of one Swiss Franc (CHF 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

6.4. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.5. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.7. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.8. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.9. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

#### **8.1. Powers of the Board**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

### 8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held general meeting of the shareholders, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any general meeting of the shareholders is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General meeting of the shareholders are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholders, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any general meeting of the shareholders.

(vi) Resolutions to be adopted at general meeting of the shareholders or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first general meeting of the shareholders or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second general meeting of the shareholders or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second general meeting of the shareholders or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the general meeting of the shareholders;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the general meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year ends on 30<sup>th</sup> November of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint

one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 30<sup>th</sup> November 2011.

### *Subscription and Payment*

HarbourVest Acquisition S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one hundred thousand (100,000) shares in registered form, with a par value of one Swiss Franc (CHF 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of one (1) GmbH-quota of one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000) it holds in the quota capital of HarbourVest Acquisition GmbH, a company incorporated on 11 May 2011 under the laws of Switzerland and registered with the Swiss commercial register on 12 May 2011, having its registered office care of ATC Corporate Services (Zug) GmbH, Bahnhofstrasse 28, 6300 Zug, Switzerland and registered with number CH-170.4.010.482-1.

The aggregate amount of one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind is evidenced by the interim accounts of HarbourVest Acquisition S.à r.l., dated 23 May 2011 and a valuation certificate, issued by the management of HarbourVest Acquisition S.à r.l., dated 24 May 2011.

Such certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.-EUR).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers for an undetermined period composed of Class A and Class B managers. The following persons are named managers:

#### *Class A:*

Martha D.Vorlicek, Managing Director and Chief Operating Officer, born on 28 May 1959 in Maine, USA, with professional address at One Financial Center, Boston, MA 02111, USA;

Mary Traer, Managing Director and Chief Administrative Officer, born on 6 August 1967 in Michigan, USA with professional address at One Financial Center, Boston, MA 02111, USA;

#### *Class B:*

Benoît Bauduin, manager, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Patrick Moinet, manager, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, residing at 37 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg; and

Olivier Liegeois, manager, born on 27 October 1976 in Bastogne, Belgium, with professional address at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

HarbourVest Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.666,

représentée par Alexandra Slack, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent mille Francs Suisses (CHF 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une partie des actifs et bénéfices sociaux de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles parmi les associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

6.6. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.7. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du Conseil**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peuvent seulement être valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

### 8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les assemblées générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'assemblée générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'assemblée générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, l'assemblée générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social se termine le 30 novembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 novembre 2011.

### *Souscription et Libération*

HarbourVest Acquisition S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant d'une quotité GmbH de cent mille Francs Suisses (CHF 100.000) qu'elle détient de le capital quotité de HarbourVest Acquisition GmbH, une société constituée le 11 mai 2011 selon les lois de Suisse et immatriculée au registre de commerce suisse le 12 mai 2011, dont le siège social se situe au C/O ATC Corporate Services (Zug) GmbH, Bahnhofstrasse 28, 6300 Zug, Switzerland et immatriculée sous le numéro CH-170.4.010.482-1.

Le montant total de cent mille Francs Suisses (CHF 100.000) sera alloué au compte nominal de capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature est certifié par les comptes intérimaires de HarbourVest Acquisition S.à r.l., en date du 23 mai 2011 et un certificat de valeur émis par la gérance de HarbourVest Acquisition S.à r.l., en date du 24 mai 2011.

Ledit certificat, après avoir été signé et validé par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance pour une durée indéterminée composé de gérants de Catégorie A et de gérant de Catégorie B. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

#### *Class A:*

Martha D.Vorlicek, Managing Director and Chief Operating Officer, né le 28 mai 1959 à Maine, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au One Financial Center, Boston, MA 02111 Etats-Unis d'Amérique; et

Mary Traer, Managing Director and Chief Administrative Officer, né le 6 Août 1967 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au One Financial Center, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique;

#### *Class B:*

Benoît Bauduin, gérant, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Patrick Moinet, gérant, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 37 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg; et

Olivier Liegeois, gérant, né le 27 Octobre 1976 à Bastogne, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SLACK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25554. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080021/553.

(110088959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Fera Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089756/11.

(110101176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**FINAJOU société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089759/10.

(110101411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Finonzo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.969.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINONZO S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011089760/12.

(110101518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**G.A.L. 2002 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.858.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.A.L. 2002 S.A.  
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011089761/12.

(110101515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Gantiolo GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 74.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gantiolo GmbH*  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011089762/11.

(110100994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.748.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089764/10.

(110100968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Great Brands Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089766/10.

(110101100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**GCI Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 119.259.

Il résulte de la donation mobilière intervenue le 28 juin 2011 que Mademoiselle Sharon Raingold, associée unique a fait donation à Mademoiselle Rina Benhamou, née le 22 novembre 1973, domiciliée au 9, rue de Midi, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France de la pleine propriété de 17 [dix sept] parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089768/13.

(110101071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

—  
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Mai 2011.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011089802/14.

(110101160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**K2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.030.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 avril 2011 à Luxembourg que le mandat de Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089850/14.

(110101202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**K2C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.032.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 avril 2011 à Luxembourg que le mandat de Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089852/14.

(110101213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**KPI Retail Property 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.701.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089838/11.

(110101037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**KPI Retail Property 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089843/11.

(110101098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KPI Retail Property 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089844/11.

(110101099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089845/11.

(110101407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Ech Lux 2 (Heilbronn) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.719.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of June  
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Ech 2 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The founder is here represented by Mrs Sara Lecomte, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, but the number of shareholders shall never exceed thirty (30).

The Company shall not have any natural persons as shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Ech Lux 2 (Heilbronn) S.à r.l.”

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of UBS (LUX) Real Estate -Euro Core Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”).

The Company may provide financial support to UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which UBS (LUX) Real Estate -Euro Core Fund holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund’s constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company’s inventories and resolutions.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

The Company will refuse to register any transferee as shareholder if the transferee is a natural person or if, as a consequence of such transfer, the number of shareholders exceeds thirty (30).

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 14. Board of managers.** The Company is managed and administered by a board of managers consisting of at least three (3) managers. A manager can be a shareholder or a non-shareholder.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any manager may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Any manager may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each manager (if any).

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman.

The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall deliberate or act validly only if three or more managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers. The chairman of the board of managers shall have a casting vote.

**Art. 16. Powers of representation.** In dealing with third parties, any manager shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a manager.

**Art. 17. Board of Managers' Committees.** The board of managers may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more managers of the Company. The board may designate one or more managers as alternate members of any committee to replace any absent or disqualified member at a committee meeting.

**Art. 18. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

**Art. 19. Liability of a manager.** A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner

in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 20, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in the Articles of Incorporation, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 23. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 24. Balance-sheet.** On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of managers will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

The single shareholder or a group of shareholders in general meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) representing 500 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

#### *Decisions by the sole shareholder*

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following in their respective capacity as a manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Sarah Camilleri, manager, born on 28 March 1982 in Malta, residing at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;
- Mr Aloyse Hemmen, manager, born on 4 March 1961 in Luxembourg, residing at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;
- Mr André Spahni, manager, born on 14 May 1964 in Switzerland, residing at 56, Grätzlistrasse, CH-8152 Opfikon;
- Mr Mark Gifford, manager, born on 16 February 1963 in the United Kingdom, residing at 21, Loambard street, GB-EC3V 9AH London.

2. The registered office shall be at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, sousigné.

Comparaît:

Ech 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Madame Sara Lecomte en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'actionnaire unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comportera initialement un associé unique propriétaire de toutes les parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés dont le nombre ne peut dépasser 30 associés notamment suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Les associés ne doivent pas être des particuliers.

**Art. 2. Nom.** La Société prend la dénomination sociale de "ECH Lux 2 (Heilbronn) S.à r.l."

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par UBS (LUX) Real Estate -Euro Core Fund, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le "Fonds").

La Société pourra fournir un soutien financier à UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles UBS (LUX) Real Estate -Euro Core Fund détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Modification du Capital social.** Le capital social peut, à tout moment, être augmenté ou diminué, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, suivant une résolution de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré de la Société, ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le transfert à un non-associé est soumis aux restrictions des Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant trois-quart (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 11. Formalités.** La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

La société refusera de faire entrer dans le registre des associés un cessionnaire qui serait un particulier ou dès lors que, à la suite du transfert de parts, le nombre des associés excéderait trente (30).

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un gérant à tout moment.

Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins trois gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants. Le président du conseil de gérance a un droit de vote décisif.

**Art. 16. Pouvoirs de représentation.** Vis-à-vis des tiers, tout gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des gérants.

**Art. 17. Comités du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs membres gérants de la Société. Le conseil de gérance peut désigner un ou plusieurs gérants comme membre alternatif de l'un des comités en vue du remplacement d'un membre absent ou disqualifié pour une réunion du comité.

**Art. 18. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 19. Responsabilité d'un gérant.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 20, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 20 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

**Art. 20. Assemblées générales des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

**Art. 23. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 24. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Répartition des bénéfices et Dividendes intérimaires.** L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Tout montant non compris dans le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés suivant une décision de l'associé unique ou une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut aussi décider d'affecter tout montant non compris dans le compte de prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et a entièrement libéré en espèces le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Décision de l'associé unique*

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Sarah Camilleri, gérant, né le 28 mars 1982 à Malte et ayant sa résidence au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Aloyse Hemmen, gérant, né le 4 mars 1961 au Luxembourg et ayant sa résidence au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur André Spahni, gérant, né le 14 mai 1964 en Suisse et ayant sa résidence au 56, Grätzlistrasse, CH-8152 Opfikon;

- Monsieur Mark Gifford, gérant, né le 16 février 1963 au Royaume-Uni et ayant sa résidence au 21, Loambard street, GB-EC3V 9AH Londres.

2. Le siège social est fixé à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28918. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089731/460.

(110100901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.062.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089846/11.

(110101408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.062.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089847/11.

(110101409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.062.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089848/11.

(110101410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KSS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.160.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.644.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089849/11.

(110101171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**K2D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.033.

---

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 avril 2011 à Luxembourg que le mandat de Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089853/14.

(110101212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Jadi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.651.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011089825/10.

(110101460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**LBE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089854/10.

(110101537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**L'essentiel Maison et Jardin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7354 Helmdange, 6, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 161.722.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Sophie CLEMENT, commerçante, née le 4 avril 1964 à Toulon (France), demeurant à L-7354 Helmdange, 6, rue du Bois.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «L'essentiel Maison et Jardin».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de matériaux de construction et d'isolation.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Lorentzweiler.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente e un décembre 2011.

#### *Libération*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 1.000,- EUR.

*Décisions de l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée a pris des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au L-7354 Helmdange, 6, rue du Bois.
2. Le nombre de gérants est fixé à un:  
Est nommé gérante pour une durée indéterminée Madame Sophie CLEMENT, prénommée.  
La gérante a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28945. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089856/104.

(110100932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**L'Immobilière du Quartier K S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 35.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089857/10.

(110100783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 3.300.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089858/11.

(110100891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Leeward Investment Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089859/11.

(110101406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Leeward Investment Company 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089860/11.

(110101436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

## EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Investmon S.à r.l., associé de la Société, a été transféré au 5, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011089861/14.

(110101450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Lamint S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 5.121.375,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 30 mars 2011*

Au terme du conseil d'administration du 30 mars 2011, il a été décidé d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'administration Monsieur Andrea CARDINALI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait Conforme

LAMINT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011089865/14.

(110100959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

## EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de INVESTMON, associé de la Société, a été transféré au 5, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011089880/14.

(110101451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**LEXIN ER ( LUX) IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 153.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEXIN ER (LUX) IV S.A.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011089870/11.

(110101172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**LMCI, Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 24.468.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62131 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089866/10.

(110101445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**LCP Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 137.452.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LCP MANAGEMENT S.A.  
Bernard & Associés, société civile  
Eric Bernard  
Gérant*

Référence de publication: 2011089868/13.

(110101525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Detica S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Norkom Technologies S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.512.

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.  
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

NORKOM TECHNOLOGIES GROUP LIMITED (previously NORKOM TECHNOLOGIES (IRELAND) LIMITED), a company organised under the laws of Ireland, having its registered office at 5<sup>th</sup> Floor, Chappel House, 21-26 Parnell Street, Dublin 1, registered in Ireland with the Company Registration Number 281007;

here represented by Ms Céline BESSIN, employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri,

by virtue of a proxy given on May 24, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That NORKOM TECHNOLOGIES GROUP LIMITED, is the sole actual shareholder of Norkom Technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri, incorporated by a notarial deed on January 15, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 717 of 22 March 2008 (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Detica S.à r.l."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4. Denomination.** The company's name is Detica S.à r.l.”

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.- (ONE THOUSAND EURO).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU**

NORKOM TECHNOLOGIES GROUP LIMITED (anciennement NORKOM TECHNOLOGIES (IRELAND) LIMITED), une société régie par le droit irlandais, ayant son siège social au 5th Floor, Chappel House, 21-26 Parnell Street, Dublin 1, inscrite en Irlande au Registre des Sociétés sous le numéro 281007,

ici représentée par Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- NORKOM TECHNOLOGIES GROUP LIMITED, précitée, est la seule et unique associée de la société «Norkom Technologies S.à r.l.», société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 717 du 22 mars 2008 (la «Société»);

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en «Detica S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La société prend la dénomination de Detica S.à r.l.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/26044. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089903/78.

(110101133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Linro Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.346.

—  
*Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique du 29 juin 2011*

- que le siège social de la société a été transféré du 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg avec effet au 29 juin 2011;

- que Monsieur Frederik ROB demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 29 juin 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Olivier KUCHLY gérant démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Gérant

Référence de publication: 2011089872/17.

(110101143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Lutec Medical S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 137.421.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089874/10.

(110100936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011089877/10.

(110100927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2011*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jena-Yves COLSON, demeurant à 2412 Luxembourg, 40 Rangwé.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes Madame Valérie WEBER, comptable, demeurant professionnellement à L 2412 Luxembourg, 40 Rangwé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011089876/14.

(110100926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Luxheaven Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 108.778.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089878/10.

(110100931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Luxmec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.216.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXMEC S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011089879/12.

(110101516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**M&G European Property Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 86.034.900,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.471.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M&G European Property Fund SICAV-FIS, a société anonyme, qualifying as a specialised investment fund with variable share capital (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé), incorporated under Luxembourg Law, with registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B-119.083,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 June 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner (the "Sole Partner") representing the entire share capital of the Company of M&G European Property Finance Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B-120.471 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 3 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2233 of 29 November 2006 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of the corporate purpose of the Company in order to reflect the intended activities of the Company;
2. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Partner resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to reflect more fully the activities to be undertaken or to be undertaken by the Company.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities of any kind (holding of direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment) and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and carry out any operation relating directly or indirectly thereto.

The Company may guarantee, borrow in any form, grant loans or otherwise assist in the financing of the group directly or indirectly.

The Company may act as a general member with unlimited liability and a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to accomplish its purpose or matters which are related directly or indirectly to its purpose.”.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M&G European Property Fund SICAV-FIS, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.083,

ici représentée par Monsieur Laurent Clairet, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2011, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G European Property Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120.471, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2233 of 29 novembre 2006 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Modification de l'objet social de la Société afin qu'il reflète l'activité réelle de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin qu'il reflète l'activité réelle de la Société

*Seconde résolution:*

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société lequel a désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers, y compris l'acquisition, la vente, l'échange, la souscription ou le transfert de valeurs mobilières de toute nature (détenue de participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers) ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille immobilier.

L'objet de la Société consiste également à investir dans, ou aliéner, des biens immobiliers, soit par l'acquisition ou l'échange de tels biens, et à administrer, à développer et à gérer des biens immobiliers et à exercer toutes les opérations qui y sont liées directement ou indirectement.

La Société peut garantir, emprunter sous n'importe quelle forme, accorder des prêts ou autrement concourir au financement du groupe de manière directe ou indirecte.

La Société peut agir en qualité d'associé commandité pourvue d'une responsabilité illimitée ou en qualité d'associé commanditaire pourvue d'une responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations attachées à un partenariat ou à toute autre structure similaire.

La Société peut, pour son propre compte ou pour celui de tiers, exercer toutes les opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet, ou affaires directement ou indirectement liées à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27415. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089881/112.

(110101392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 775.025,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Il est à noter que le nom complet de M. John Coggins, gérant de catégorie A de la Société, est John J. Coggins ; nous vous prions d'actualiser vos fichiers en conséquence.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour McKey Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011089885/13.

(110100939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089886/10.

(110101263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**DLJ Mojito Luxco 2 GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.422.

—  
*Extrait de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2011*

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée générale décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Réviseur d'entreprise:*

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011090742/18.

(110103182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Entreprise Vinandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 155.807.

—  
Le 29 juin 2011, Monsieur Théodore VINANDY, entrepreneur, demeurant à L-9425 Vianden, 46, rue du Sanatorium a cédé à Monsieur Jean-Claude VINANDY, entrepreneur, demeurant à L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière, 500 (cinq cents) parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée Entreprise Vinandy S.à r.l., avec siège social à L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière, constituée par acte du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C n°2430 du 11 novembre 2010, immatriculée au R.C.A. de Luxembourg, sous le numéro B155807.

Suite à cette cession, le capital de la société Entreprise Vinandy S.à r.l. est détenu comme suit:

Théodore VINANDY: 500 parts sociales de EUR 100,-

Jean-Claude VINANDY: 500 parts sociales de EUR 100,-

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090773/17.

(110102718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**GE Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: AUD 24.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.878.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Ivo Hemelraad,
- Serge Michels, et;
- Frank Withofs.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 à tenir en 2012.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090831/18.

(110102832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.